

Marche à suivre

MOBILISATION DU PERSONNEL DU SECTEUR PARAPUBLIC VAUDOIS DE LA SANTE



@Eric Roset

Mêmes patient-e-s

=

Même travail

=

Même salaire!

Après avoir négocié durant plusieurs mois le passage à la nouvelle grille salariale, appuyé par une pétition de plus de 7'300 signatures, les résultats des discussions n'est aujourd'hui pas satisfaisant. Les représentant-e-s des employeurs (Heviva, Federems, FHV, Avasad) tentent d'échapper aux engagements pris concernant l'augmentation des salaires.

Les milliers de signatures à la pétition n'étant visiblement pas suffisantes, il est désormais nécessaire de montrer une plus forte détermination à obtenir ces augmentations salariales.

Le seul moyen de faire pression est de se mobiliser directement dans tous les établissements afin de revendiquer et d'appuyer concrètement ces augmentations salariales.

L'assemblée générale du 3 octobre dernier a donc décidé de deux dates importantes de mobilisation :

- **Le mardi 5 novembre : journée de mobilisation dans tout le secteur**
- **Préavis de grève pour le jeudi 5 décembre 2019.**

Une grève doit se préparer. Partout, il s'agit « d'arrêter la machine », de montrer notre colère en nous réunissant publiquement, en assurant des piquets de grève et en informant le plus largement possible le public et les patient-e-s. Cette grève doit permettre de peser sur les faïtières patronales. La journée de grève ne peut pas être organisée partout de la même manière dans toutes les structures. C'est pour cette raison qu'il faut discuter avec les collègues, se réunir en équipe et voter quelles actions et comment préparer la grève collectivement.

Concernant la légalité de la grève, les trois critères suivants doivent être garantis :

- **La grève doit concerner les relations de travail** : c'est le cas, le litige porte sur les augmentations salariales.
- **La grève doit être soutenue par une organisation syndicale** : c'est le cas, toutes les organisations professionnelles et syndicales signataires de la CCT la soutiennent.
- **La grève doit être l'*ultima ratio*, c'est-à-dire utilisée en dernier recours** : c'est le cas. Avant de voter ce préavis de grève, les assemblées générales successives ont d'abord utilisé les formes suivantes : négociation et discussion, pétition, mobilisation et rassemblement. La révision devant entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2020, le préavis de grève si aucun accord n'est trouvé à la dernière séance de la commission paritaire le 4 décembre est le dernier recours possible.

La décision de faire grève doit être communiqué à la direction en l'informant des raisons de la grève et des revendications. Il est de la responsabilité de l'employeur d'organiser ce jour-là un service minimum.

Pour préparer et organiser la journée de mobilisation du 5 novembre et la journée de grève du 5 décembre, voici quelques indications :

- **Syndiquez-vous et inscrivez-vous comme relai** de la mobilisation auprès des contacts syndicaux ci-dessous pour obtenir les informations.
- **Rejoignez-nous sur facebook** :
<https://www.facebook.com/memespatientsmemessalaires/>
- Choisir avec les collègues le meilleur moment et un lieu pour **organiser une assemblée le mardi 5 novembre dans l'établissement** afin de discuter :
 - Est-ce que le personnel de l'établissement est prêt à se mobiliser le 5 décembre ?
 - Sous quelle forme fait-on grève ?
 - Grève perlée, piquet de grève, grève de la facturation, rassemblement ?
 - Est-ce que l'on participe à une manifestation en fin de journée à Lausanne ?
- Organiser une **délégation aussi grande que possible pour venir le mardi 5 novembre à Lausanne dès 16h30 à la place du Château** (devant le Grand Conseil).
- **Communiquer la résolution votée lors de cette assemblée** (à la majorité ou à l'unanimité) aux organisations syndicales avec la liste des signataires (qui resteront en main des syndicats).

Pour faciliter l'organisation, informer les collègues ou pour toute autre question, les syndicats sont disponibles pour venir dans vos établissements présenter le sujet. N'hésitez pas à organiser des séances d'information préalable durant le mois d'octobre.

Contactez-nous pour organiser une assemblée dans votre établissement !

Pour le SSP Vaud, monney@ssp-vpod.ch

Pour SUD, info@sud-vd.ch

Pour Syna Vaud, vaud@syna.ch

Pour l'ASI, info@asi-vaud.ch